

# LA RÉGION VOUS AIDE

la LETTRE d'INFORMATION des partenaires du dispositif chèque éco-énergie Normandie

# Madame, Monsieur,

Voici la 10ème lettre d'information pour tout le réseau des acteurs de la structuration régionale autour du dispositif « Chèque éco-énergie Normandie ».

**NORMANDIE** 

#### Sommaire:

- \* Prochaines dates de Commission Permanente
- \* IMPORTANT / Evolutions informations
  - O Cahier des charges auditeur / rénovateur BBC
  - Plateforme de gestion des dossiers
- \* Acteurs du dispositif : de nouveaux arrivants
- \* L'équipe « Chèque éco » de la Région
- \* La vie du réseau
- \* Le dispositif « Copropriétés »
- \* Communication

## \* Prochaines dates de CP

- La prochaine date de **commission permanente** (CP) est fixée au 29 janvier 2019
  La liste des dossiers devra être communiquée le 4 janvier 2019 au plus tard (pour tenir compte des délais de validation du prestataire et l'instruction des dossiers par la Région).
- Les dates suivantes :
  - → CP du 11 mars : dossiers complets au 8 février 2019
  - → CP du 8 avril : dossiers complets au 8 mars 2019
- > Rappel : les dossiers doivent impérativement être complets pour passer en CP.

# \* IMPORTANT / Evolutions – informations

### Cahier des charges auditeur / rénovateur BBC

#### • Pour les chèques travaux de niveau 2 avec rénovateur BBC :

o Le test d'infiltrométrie pourra désormais être réalisé par le rénovateur BBC (test à vocation pédagogique).

#### • Pour les chèques travaux de niveau 2 avec rénovateur BBC et les chèques BBC, pour rappel :

- o Le rénovateur BBC doit convier l'auditeur à présenter son rapport d'audit lors de la réunion de chantier avant travaux.
- L'auditeur doit réaliser une mise à jour de l'audit fin de chantier afin de définir le niveau de performance atteint après réalisation du test d'infiltrométrie et du contrôle du système de renouvellement d'air et transmettre ce rapport final au rénovateur BBC et au particulier.
- o Le contrôle du système de renouvellement d'air par un opérateur indépendant est obligatoire.

## Plateforme de gestion des dossiers

#### • Rappel sur l'utilisation de la plateforme

- La rubrique « Remboursement des aides » contient uniquement les dossiers pour lesquels une action vous est demandée. Lorsque vous l'avez effectuée, le dossier disparaît de la rubrique mais vous pouvez toujours le voir dans « Consultation des dossiers »
- o La « Date de remboursement » figurant dans le dossier correspond à la date à laquelle la Région lance la procédure de paiement. Il faut rajouter 10 jours pour que le particulier (ou l'auditeur) perçoive le paiement.

## \* Les acteurs du dispositif

#### Des nouveaux arrivants sur le dispositif :

#### > 14 nouveaux rénovateurs :

- D. CLAIS (14)
- L'HABITAT DE SYLVIE (14) Reconventionnement
- NORMANDIE BIO-LOGIK CONSTRUCTION (14)
- GIPIM (27)
- LES ATELIERS D'AVRE ET D'ITON (27)
- NCL (27)
- ABEL (50) Reconventionnement
- AVOINE AGENCEMENT (50)
- OURSET PHILIPPE (50)
- ARIANE ARCHITECTURES (61)

- MA2B (61) Reconventionnement
- ARCHITECTURES IN SITU (76)
- DEMONT MICHEL (76)
- MENUISERIE BURON (76)

#### 1 nouvel auditeur :

• LGS INGENIERIE SECURITE (76)

#### Prochaines commissions auditeurs/rénovateurs BBC :

- \* 28 janvier et 4 mars 2019 à Caen
- \* 25 mars 2019 à Rouen

#### 10 nouveaux conseillers

- Juliette BAILHACHE, Thomas CARDUNER et Jonathan HELLEC chez INHARI (et départs de Cindy REBOUILLEAU, Thibaud NOEL et Matthieu CAVALLO);
- Japonica RAGUENEAU et Adèle OSOUF chez SOLIHA Territoires en Normandie (et départ de Valérie GOFFINET);
- Emmanuel HAYE, Anthony DAMONNEVILLE, Julien HUTINET et Richard BEAUFILS chez SOLIHA Normandie Seine;
- Jérôme COLAS à l'EIE de la Métropole de Rouen ;
- Mauricette QUESMEL et Peggy MOUSSIE (INHARI) intègrent la Maison de la Rénovation de Dieppe-Maritime, aux côtés de Fanny AUBOIRON.

# \* L'équipe « Chèque éco-énergie » de la Région

> Aurélie COGNARD rejoint l'équipe « Chèque-éco énergie » et sera en charge du contrôle technique des dossiers de la plateforme.

## \* La vie du réseau

- Réunions passées :
  - o Le compte rendu et le diaporama des réunions de travail de juin 2018 sur l'avenir du dispositif « chèque éco-énergie » est disponible sur le site.
  - o Les interactions entre acteurs ont été formalisées par la <u>charte des partenaires</u> du chèque éco-énergie qui a été signée le 5 octobre 2018. L'adhésion à celle-ci par l'ensemble des acteurs du dispositif est indispensable pour permettre la mise en dynamique de la chaine de confiance. Le document à retourner à la Région est disponible <u>ici</u>.
  - o <u>Diaporama</u> des réunions avec les conseillers et auditeurs les 29 novembre et 7 décembre 2018 & celui présenté par <u>SOLIHA Normandie Seine</u>
- Réunion en cours :
  - o Réunion avec les banques le 14 décembre 2018

# Le dispositif « Copropriétés »

Fiche IDEE COPRO

## \* Communication

- **Les supports de communication :** 
  - O Nous avons à votre disposition des supports de communication :
    - des dépliants,
    - des sacs,
    - des autocollants,
    - des affiches A4 & A3,
    - des panneaux de chantier (il en reste très peu),
    - des panneaux pour les audits énergétiques & scénarios (Nouveau)
  - o Le kit des logos de communication est disponible ici.



- Le nouveau logo pour les auditeurs : (également disponible dans le <u>kit</u>)
- > Les partenaires dans les médias
  - o <u>Entreprise Varin Père & Fils</u>
  - o <u>Le CDHAT</u>
  - o <u>L'ADEME</u> : rénovation thermique exemplaire à Tourlaville

#### Bon weekend

## L'équipe chèque éco-énergie

Le Règlement Général sur la protection des Données (RGPD/GDPR) - Règlement européen n° 2016/679, est entré en vigueur le 25 mai 2018. Conformément à ce règlement, nous n'utiliserons pas vos données personnelles sans votre consentement. Nous les utilisons uniquement pour nos lettres d'informations et celles-ci ne sont en aucun cas délivrées à des tiers.